



Si vous résidez dans l'une de ces municipalités :

- Dundee
- Elgin
- Franklin
- Godmanchester
- Havelock
- Hinchinbrooke
- Howick
- Huntingdon
- Ormstown
- Saint-Anicet
- Saint-Chrysostome
- Sainte-Barbe
- Très-Saint-Sacrement

Apportez :

- **Résidus domestiques dangereux (RDD)**
- **Matériel et appareils électroniques et électriques**
- **Petits et moyens électroménagers et appareils réfrigérants** (100 lb/50 kg et moins)
- **Autres objets métalliques** (100 lb/50 kg et moins)

à l'une des collectes spéciales.

Seuls les produits d'usage domestique seront acceptés.

Les autres (agricoles, industriels et commerciaux) seront refusés ainsi que ceux spécifiés à l'intérieur du dépliant.

Consignes pour disposer de vos RDD aux collectes

- Apporter vos RDD dans leur contenant d'origine (avec l'étiquette), sinon dans des contenants hermétiques identifiés, aux heures prévues uniquement (surveillance obligatoire).
- Attendre les directives d'un employé avant de déposer vos RDD.
- Signaler tout produit dont l'origine est inconnue.
- Aucun transvidage sur le site des collectes ne sera permis.
- Une preuve de résidence peut vous être demandée.

Tous les matériaux ramassés sont recyclés ou traités de façon appropriée pour ne pas nuire à la santé et à l'environnement, ce qui n'est pas le cas s'ils sont jetés à la poubelle ou dans les égouts ou directement dans la nature.



Samedi, 12 juin, de 8 h 30 à 16 h
Municipalité de Saint-Anicet
5001, route 132 (garage municipal)

Samedi, 10 juillet, de 8 h 30 à 16 h
Municipalité d'Ormstown
9, rue Saint-Paul (écocentre)

Samedi, 7 août, de 8 h 30 à 16 h
Municipalité de Franklin
1570, route 202 (garage municipal)

Samedi, 28 août, de 8 h 30 à 16 h
Municipalité de Godmanchester
3435, chemin Ridge (garage municipal)

Consignes à respecter pendant votre visite (COVID-19)

- Porter le couvre-visage et respecter la distanciation sociale.
- Attendre les directives d'un employé; il vous indiquera sur quelle table déposer les RDD.
- Sortir vous-même vos RDD de votre véhicule et les mettre sur la table prévue à cet effet.
- Reprendre vos emballages (boîtes, sacs, etc.).

À noter, qu'en raison de ces mesures, le temps d'attente peut être plus long.

Ne sont pas acceptés : les pneus (récupérés dans les garages participants), les produits issus des activités industrielles ou commerciales (peinture, néons¹, pesticides périmés d'usage agricole², etc.), les médicaments (récupérés en pharmacie), les gros électroménagers (plus de 100 lb/50 kg), les munitions, fusées routières et feux d'artifice (récupérés au poste de police).

¹ Pour de grandes quantités : recycluq.ca

² Prochaine collecte : automne 2023 : agrirecup.ca

En cas de doute ou pour renseignements additionnels :
mrchsl.com/services/gestion-des-matieres-residuelles/rdd
ou communiquez avec Émilie Escafit au
emilie.escafit@mrchsl.com ou
450 264 5411, poste 225.



Au garage : huile (moteur, frein, transmission) et contenants d'huile, filtres à huile, antigel, lubrifiant, antirouille, liquide de refroidissement, nettoyeur à frein, produits d'entretien pour la voiture, combustible (essence, diesel, kérosène), cire d'automobile, décapant à rouille, mastic pour carrosserie, batteries d'automobile, acétone, graisses



À la cuisine : produits d'entretien, produits nettoyants, ammoniac, combustible à fondue, huile végétale de cuisson, poudre à récurer, dégraissant, acide muriatique, débouche-conduit, cire à plancher, cire pour meubles, micro-ondes, grille-pain, mélangeur, bouilloire, petit lave-vaisselle (dont le poids est inférieur à 100 lb/50 kg)



À la salle de bain : thermomètres, alcool à friction, vernis à ongles et dissolvant, nettoyants à cuvette, eau de javel, détachants, teintures (ammoniac), peroxyde d'hydrogène, décolorant, fixatifs, séchoir à cheveux



Au jardin/cour : engrais chimique, fongicide, herbicide, insecticide, pesticide, algicide, chlore à piscine, produits vétérinaires, ciment en poudre, produits d'étanchéité (entrée de cour), enduits (toiture, fondation, asphalte), goudron, nettoyeur à béton, bouteilles de propane/cartouches de butane, liquide d'allumage BBQ, carburant de cuisson, BBQ, cadre de vélo



À l'atelier : peinture à l'eau (latex), peinture à l'huile (alkyde), peinture à métal, térébenthine, tous les aérosols (bombes et contenu), teinture, vernis, huile (ex : lin), laque, protecteur à bois, solvant, diluant, colle forte, produits calefeutants, adhésifs, époxy, contenants de peinture, enduits



Dans l'ensemble de la maison : piles (rechargeables, non rechargeables), tous les aérosols, briquets, huile à chauffage, essence minérale (lampe, parfum d'ambiance), cirage à chaussures, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, appareils et accessoires électroniques (téléviseur, téléphone, lecteur DVD, radio, ordinateur, console de jeux, souris et clavier, télécommande, cartouche d'encre, etc.), appareils électriques et électroménagers d'un poids inférieur à 100 lb/50 kg (congélateur et réfrigérateur compacts de moins de 3 pi³ vides, climatiseur portatif ou encastrable, déshumidificateur, chauffe-eau, aspirateur, etc.), autres objets métalliques de 100 lb/50 kg et moins (évier, base de lit, etc.)

Pour la liste de tout le matériel électronique accepté, visitez le :
www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler

La présence de symboles peut aider à identifier certains RDD :



Toxique



Corrosif



Inflammable



Explosif



Combustible